

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2213

20 août 2014

SOMMAIRE

Agence et Bureau de Consultance technique, ingénieurs-conseils	106187	Getra S.à r.l.	106179
Almatra SA	106188	Golding Mezzanine SICAV-FIS V	106178
Alpha	106224	Interact Climate Change Facility S.A. ...	106179
Amdocs Luxembourg S.à r.l.	106181	Inter Ikea Holding S.A.	106178
Anna Ruggiero Sàrl	106223	Magnetar Solar Luxembourg S.à r.l.	106197
Armat Investment S.A.	106189	Olinto Consulting S.à r.l.	106195
Biotech Foods S.à r.l.	106187	Round Hill Dutch Residential Investment SCS	106180
Cajus International S.A.	106192	TOPADMIN	106184
Callander Managers S.A.	106196	Transair S.A. - SPF	106178
CCEEP Investment 2 S.à r.l.	106214	Twincorp S.à r.l.	106178
CCORP S.A.	106196	Tyres Distribution International S.A. ...	106181
C.D.A. Ré	106195	Ucosa S.A.	106181
Centrum Development S.A.	106196	Upckin S.à r.l.	106178
Computer Associates Luxembourg S.à r.l.	106186	Value Enhancement Luxembourg	106224
ConAgra Foods AM Holding S.à r.l.	106200	Vericon Holding S.A.	106195
Credit Suisse Diversified Investco (Luxem- bourg) S.A.	106195	Verko Productions S.A.	106184
DIF Management Luxembourg S.à r.l. ..	106210	Vesalius Biocapital Holdings S.A.	106195
Dundee (International) 14 S.à r.l.	106218	Vesalius Biocapital II Holdings S.à r.l. ...	106196
Farhold (Luxembourg) S.à r.l.	106220	Vincourt S.A.	106224
Finartis S.A.	106215	Wood Trader Exchange S.à r.l.	106196
Generalocation G.m.b.H.	106179	Wyce S.A.	106187

Transair S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 21.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014082685/9.

(140097575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Twincorp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 174.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014082690/10.

(140097789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Upckin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 158.250.

Je soussigné, Giorgio BIANCHI, décide de démissionner de mon poste de Gérant de votre société à compter de ce jour et vous présente donc ma démission.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Giorgio BIANCHI.

Référence de publication: 2014082699/10.

(140097293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Golding Mezzanine SICAV-FIS V, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.521.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13.06.2014.

Référence de publication: 2014083769/12.

(140098702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Inter Ikea Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 38.952.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 mai 2014.

Pour la Société

Evgenia Matveeva

Référence de publication: 2014083861/13.

(140099066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Generalocation G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 20, Kiricheneck.
R.C.S. Luxembourg B 104.459.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083781/9.

(140099028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Getra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 155.988.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2014.

Référence de publication: 2014083783/10.

(140099047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Interact Climate Change Facility S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 159.719.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 23 mai 2014

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 23 mai 2014 que:

1) Les mandats des administrateurs suivants n'ont pas été renouvelés:

- DEG-Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft mbH, dûment enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Cologne, Allemagne, sous le numéro HR B1005, et ayant son siège social au 22, Kaemmergasse, D-50676 Cologne, Allemagne

- Oesterreichische Entwicklungsbank AG, dûment enregistrée auprès du Registre des Sociétés autrichien sous le numéro FN304601v, et ayant son siège social au 3, Strauchgasse, A-1011 Vienne, Autriche;

2) Les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- Nederlandse Financierings-Maatschappij voor Ontwikkelingslanden N.V., dûment enregistrée auprès du Registre de Commerce de La Haye, Pays-Bas, sous le numéro 27078545, établie au 71, Anna van Saksenlaan, NL- 2593 HW, La Haye, Pays-Bas, et ayant pour représentant permanent Monsieur Nanno Kleiterp demeurant professionnellement au 71, Anna van Saksenlaan, NL-2593 HW La Haye, Pays-Bas;

- Agence Francaise de Developpement, dûment enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, France, sous le numéro 775665599, établie au 5, rue Roland Barthes, F-75598 Paris, France, et ayant pour représentant permanent Monsieur Jean-Marc Gravellini demeurant professionnellement au 5, rue Roland Barthes, F-75598 Paris, France;

- Banque Europeenne d'Investissement, établie au 100, boulevard Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour représentant permanent Monsieur Patrick Walsh demeurant au 21, Un Charly, L-1670 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Société De Promotion et de Participation pour la Coopération Econonique S.A., dûment enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, France, sous le numéro B310 792 205, établie au 151, rue Saint Honoré, F-75001 Paris, France, et ayant pour représentant permanent Monsieur Claude Périou, demeurant professionnellement au 151, rue saint Honoré, F-75001 Paris, France;

- SIFEM, Swiss Investment Fund for Emerging Markets, dûment enregistrée auprès du Registre de Commerce du Canton de Berne, Suisse, sous le numéro CH-035.3.035.154-2, établie au 11, Bubenberplatz, CH-3011 Bern, Suisse, et ayant pour représentant permanent Monsieur Claude Barras demeurant au 6, Impasse du Castel, CH-1700 Fribourg, Suisse;

- Finnish Fund for Industrial Cooperation Ltd, dûment enregistrée auprès du Registre de Commerce de Finlande (National Board of Patents and Registration of Finland) sous le numéro 278.713, établie au 16B, Uudenmaankatu, 4^e étage, FIN-00120 Helsinki, Finlande, ayant pour représentant permanent Monsieur Jaakko Kangasniemi demeurant professionnellement au 16B, Uudenmaankatu, 4^e étage, FIN-00120 Helsinki, Finlande;

3) Les personnes morales ci-après désignées ont été nommées administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- Société Belge d'Investissement pour les Pays en Développement- Belgische Investeringsmaatschappij voor Ontwikkelingslanden, dûment enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Belgique sous le numéro 0476.286.331, établie au 188A, avenue de Tervuren, B-1150 Bruxelles, Belgique, et ayant pour représentant permanent Monsieur Luuk Laurens Zonneveld né le 3 mars 1957 à Nijmegen, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 188A, avenue de Tervuren, B-1150 Bruxelles, Belgique;

- CDC Group plc, dûment enregistrée auprès du «Registrar of Companies» du Royaume-Uni sous le numéro 3877777, établie au 80 Victoria Street, Cardinal Place, Londres, SW1E 5JL, Royaume-Uni, et ayant pour représentant permanent Mademoiselle Diana Patterson, née le 31 juillet 1961 à Londres, Royaume-Uni et demeurant professionnellement au 80 Victoria Steet, Cardinal Place, Londres, SW1E 5JL, Royaume-Uni;

4) Le mandat du réviseur d'entreprises agréée, PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, dûment enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477 ayant son siège social au 400, route d'Esch, L- 1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour Interact Climate Change Facility

Référence de publication: 2014083841/58.

(140099000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Round Hill Dutch Residential Investment SCS, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 187.247.

Excerpt of the amended and restated limited partnership agreement (the "partnership agreement") of the partnership executed on 21 May 2014 amending and restating the original limited partnership agreement executed on 29 April 2014

The present excerpt amends the following:

1. Purpose of the Partnership. The Partnership has been formed to carry on its business with a view to profit and to do all such other things as may be considered by the general partner to be incidental or conducive to the business of the Partnership, being the creation of a diversified residential portfolio of Income producing real estate assets in the Netherlands through portfolio acquisitions by pursuing, inter alia, the assets that meet the investment criteria of the Partnership, and seeking to maximise the value of acquired investments over a targeted three (3) to five (5) year period.

2. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership shall have a term of (5) years as of 21 May 2014.

Suit la traduction française du texte qui précède

Extrait du contrat social modifié et refondu (le "contrat") de la société conclu le 21 mai 2014 modifiant et refondant le contrat social original conclu le 29 avril 2014

Le présent extrait modifie ce qui suit:

1. Objet de la Société. La Société a été formée pour exercer une activité à but lucratif et accomplir tout acte qui serait considéré par l'associé commandité accessoire ou propice à la réalisation de l'activité de la Société, celle-ci étant la création d'un portefeuille diversifié d'actifs immobiliers situés aux Pays-Bas par le biais d'acquisitions de portefeuilles en recherchant notamment des actifs répondant aux critères d'investissement de la Société en vue de maximiser la valeur des Investissements acquis sur une période visée de trois (3) à cinq (5) ans.

2. Date à laquelle la Société commence et à laquelle elle se termine. La Société aura un terme de cinq (5) ans à compter du 21 mai 2014.

For and on behalf of Round Hill Dutch Residential Investment SCS
 Represented by Round Hill Dutch Residential Investment OP S.à r.l.
General partner
 Kemal Akyel / Paul Bashir
Manager / Manager

Référence de publication: 2014086449/33.

(140102555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

T.D.I., Tyres Distribution International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 97.893.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014082691/9.
(140097460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Ucosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 2, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 98.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014082693/10.

(140097553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Amdocs Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 412.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 159.865.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of April.

Before Us Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Amdocs Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.865 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 14 March 2011 and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1435 dated 30 June 2011, and lastly amended by a deed enacted on 24 October 2011 by Maître Henri Hellinckx, pre-named, and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 3090 dated 16 December 2011.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the Company, Amdocs International GmbH, a company incorporated and existing under the laws of Switzerland having its registered office at 25, Bahnhofstrasse, CH-6300 Zug, Switzerland and registered with the Zug Register under number CH-170.4.005.858-2 (the "Sole Shareholder"), duly represented by Mr. Régis Galiotto, by virtue of a proxy given under private seal on 23rd, April 2014.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 500 (five hundred) shares of the Company with a nominal value of EUR 25 (twenty five Euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of the notice right;
2. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 400,000 (four hundred thousand Euros) so as to increase it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to an amount of USD 412,500 (four hundred twelve five hundred Euros) by the issuance of 16,000 (sixteen thousand) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty five Euros), the whole to be fully paid up through a contribution in cash;
3. Subscription and payment by Amdocs International GmbH of the new shares by way of a contribution in cash;
4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Approval of the subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolutions; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 400,000 (four hundred thousand Euros) so as to increase it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 412,500 (four hundred twelve thousand five hundred Euros) by the issuance of 16,000 (sixteen thousand) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty five Euros) (the "New Shares"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares through the contribution in cash of an amount of EUR 400,000 (four hundred thousand Euros) (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares in the Company and to pay it up entirely, by a payment in cash, so that the amount of EUR 400,000 (four hundred thousand Euros) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, which expressly attests thereto.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shareholding is now composed of:

- Amdocs International GmbH: 16,500 (sixteen thousand five hundred) shares.

The notary acts that the 16,500 (sixteen thousand five hundred) shares representing the whole share capital of the Company are represented, so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 412,500 (four hundred twelve thousand five hundred Euros) represented by 16,500 (sixteen thousand five hundred) shares, with a nominal value of EUR 25 (twenty five Euros) each."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand Euros (2,000.- Euro).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder of the appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour d'avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Amdocs Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.865 (la «Société»), constituée suivant acte notarié par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 14 mars 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1435 daté du 30 juin 2011, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 24 octobre 2011 par Maître Henri Hellinckx, prénommé, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3090 daté du 16 décembre 2011.

A COMPARU:

L'associé unique de la Société, Amdocs International GmbH, une société établie et existante selon le droit de Suisse, ayant son siège social au 25, Bahnhofstrasse, CH-6300 Zug, Suisse et enregistrée auprès du Registre de Zug sous le numéro CH-170.4.005.858-2 (l'«Associé Unique»), dûment représenté par M. Régis Galiotto, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 avril 2014.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 500 (cinq cent) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé par avance.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 400.000 EUR (quatre cent mille Euros), afin de le porter de son montant actuel de 12.500 (douze mille cinq cent Euros) à 412.500 EUR (quatre cent douze mille cinq cent Euros) par l'émission de 16.000 (seize mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt cinq Euros), l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire de la part de l'Associé Unique;
3. Souscription et paiement par Amdocs International GmbH des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en numéraire;
4. Nouvelle composition du capital social de la Société;
5. Approbation de la modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social suivant l'augmentation de capital suivant les résolutions ci-dessus; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 400.000 EUR (quatre cent mille Euros), afin de le porter de son montant actuel de 12.500 (douze mille cinq cent Euros) à 412.500 EUR (quatre cent douze mille cinq cent Euros) par l'émission de 16.000 (seize mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt cinq Euros) (les «Nouvelles Parts Sociales») l'ensemble correspondant à un apport d'un montant total de 400.000 EUR (quatre cent mille Euros), l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales et de les libérer entièrement au moyen de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales dans la Société et les libère entièrement moyennant un versement en numéraire de sorte que la somme de 400.000 EUR (quatre cent mille Euros) est à partir de ce jour à la

libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, le capital social de la Société est maintenant détenu par:

- Amdocs International GmbH: détentrice de l'intégralité des 16.500 (seize mille cinq cent) parts sociales de la Société.

Le notaire établit que les 16.500 (seize mille cinq cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur les résolutions suivantes:

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 412.500 EUR (quatre cent douze mille cinq cent Euros) représentées par 16.500 (seize mille cinq cent) parts sociales, d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt cinq Euros) chacune.»

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social, ont été estimés à deux mille Euros (2.000.- Euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme décrit ci-dessus, dont le nom, prénom, statut civil et lieu de résidence sont connus du notaire, le mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2014. Relation: LAC/2014/21158. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014082797/172.

(140098497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

**Verko Productions S.A., Société Anonyme,
(anc. TOPADMIN).**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett.

R.C.S. Luxembourg B 108.584.

L'an deux mil quatorze, le quinze mai.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TOPADMIN, avec siège social à L-9964 Huldange, 3, op d'Schmett, constituée suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, alors de résidence à Hesperange, en date du 7 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 823 du 26 août 2005.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 16 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 282 du 6 février 2013.

La société est inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 108.584.

L'assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Nicolas KOCKELMANS, demeurant à Plaine de la Sarte, 16, B-4500 Huy, Belgique,

qui fait également office de scrutateur

L'assemblée désigne comme secrétaire Monsieur Antonio VERMIGLIO, demeurant à Avenue de la Résistance, 415, B-4630 Soumagne.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale en VERKO Productions S.A. et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2. Modification de l'article 3 concernant l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'organisation d'évènements et de spectacles.

Elle a encore pour objet la création, la gestion et la protection de différentes marques, ainsi que l'octroi de licence d'exploitation de marques à des tiers.

Son objet comprend encore la communication, le marketing et le merchandising.

De même son objet consiste en la gestion d'établissement horeca.

Elle a encore pour objet la production musicale, le management d'artiste et la consultance dans ces domaines.

Finalement la société a pour objet la création, le développement et la commercialisation de sites internet, ainsi que les logiciels et les applications internet.

La société pourra réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

Elle pourra s'intéresser, par voie d'apport, de fusion, de scission, de participation, de souscription et par tout autre moyen, dans toutes sociétés, entreprises ou associations ayant un objet similaire ou connexe au sien, ou de nature à favoriser la réalisation de son objet, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits et services.»

3. Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Luc LOUIS de son poste d'administrateur unique.

- Décharge.

4. Nomination de Monsieur Antonio VERMIGLIO au poste d'administrateur pour un terme de 6 ans.

5. Acceptation de la démission de S.C.S.I. S.A. de son poste de commissaire aux comptes.

- Décharge.

6. Nomination de Madame Maria LOPES DE BARROS au poste de commissaire aux comptes.

7. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer la dénomination sociale en VERKO Productions S.A..

En conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Alinéa 2.** La société adopte la dénomination VERKO Productions S.A..

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 3 concernant l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'organisation d'évènements et de spectacles.

Elle a encore pour objet la création, la gestion et la protection de différentes marques, ainsi que l'octroi de licence d'exploitation de marques à des tiers.

Son objet comprend encore la communication, le marketing et le merchandising.

De même son objet consiste en la gestion d'établissement horeca.

Elle a encore pour objet la production musicale, le management d'artiste et la consultance dans ces domaines.

Finalement la société a pour objet la création, le développement et la commercialisation de sites internet, ainsi que les logiciels et les applications internet.

La société pourra réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

Elle pourra s'intéresser, par voie d'apport, de fusion, de scission, de participation, de souscription et par tout autre moyen, dans toutes sociétés, entreprises ou associations ayant un objet similaire ou connexe au sien, ou de nature à favoriser la réalisation de son objet, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits et services.»

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires accepte la démission de Monsieur Jean-Luc LOUIS, demeurant à B-4500 Huy, 50B, rue du Long Thier de son poste d'administrateur.

Par vote spécial, elle lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de nommer Monsieur Antonio VERMIGLIO, né le 22 septembre 1975 à Hermalle-sous-Argenteau (B), demeurant à B-4630 Soumagne, 415, Avenue de la Résistance, au poste d'administrateur.

La société sera engagée par la signature de l'administrateur.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires accepte la démission de S.C.S.I. S.A. de son poste de commissaire aux comptes.

Par vote spécial, elle lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de nommer Madame Maria LOPES DE BARROS, née le 13 novembre 1952 à Montalegre (Portugal), demeurant à B-4630 Soumagne, 415, Avenue de la Résistance, au poste de commissaire aux comptes.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à onze heures trente.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kockelmans, Vermiglio, Joëlle SCHWACHTGEN.

Enregistré à Wiltz, le 20 mai 2014. Relation: WIL/2014/375. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 11 juin 2014.

Référence de publication: 2014082682/108.

(140097060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Computer Associates Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.372.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Juin 2014.

Computer Associates Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2014082907/12.

(140098249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Wyce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 170.612.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014082730/10.

(140097375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Biotech Foods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 697.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.570.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Virginie Boussard

Gérant

Référence de publication: 2014082886/11.

(140098389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

A.B.Co S.à r.l., Agence et Bureau de Consultance technique, ingénieurs-conseils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 47.648.

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Marc CHARLIER, gérant de sociétés, né le 26 septembre 1946 à Marbehan (Belgique), demeurant à L-1160 Luxembourg, 4, boulevard d'Avranches.

I. Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de la société "Agence et bureau de Consultance technique, ingénieurs-conseils" en abrégé «A.B. CO S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1160 Luxembourg, 4, Boulevard d'Avranches (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 05 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 355 du 24 septembre 1994, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 47.648. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 02 mars 1995 suivant acte par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 27 juin 1995, sous le numéro 294.

II. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées par l'associé unique, pré-qualifié.

III. L'associé unique a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-1160 Luxembourg, 4, Boulevard d'Avranches à L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss;
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société;
3. Suppression de toute référence à la souscription des parts sociales par les associés au niveau de l'article 6 des statuts de la Société et modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;
4. Divers.

Après en avoir délibéré, le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-1160 Luxembourg, 4, Boulevard d'Avranches, à l'adresse suivante: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Biwer.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de supprimer toute référence à la souscription des parts sociales par l'associé unique/les associés au niveau de l'article 6 des statuts de la Société et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille euro (EUR 1.000.-).

Dont acte, fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. CHARLIER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 11 juin 2014. Relation: DIE/2014/7381. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 12 juin 2014.

Référence de publication: 2014082792/58.

(140097817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Almatra SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.654.

DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept mai.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée de droit français FERDINAND, ayant son siège social au 12, rue Saint-Florentin, F - 75001 Paris, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 411 498 355 (ci-après «l'Associé Unique»),

ici représentée par Madame Alexandra Mourton, employée privée, demeurant professionnellement à L- 2420 Luxembourg, 11 avenue Emile Reuter, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société «ALMATRA SA», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, Boulevard Prince Henri et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 156654 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2735 du 14 décembre 2010 (la «Société»),

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100 (cent euros) chacune.

3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r.l. avec siège social au 2 avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30467.

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé.

6- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

7- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., avec siège social au 9 rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à AUDIEX S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation et le rapport du liquidateur après avoir été signés «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné sont annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

9- que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

10- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

11- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à Société Générale Bank & Trust, 11 avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Alexandra Mourton, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 mai 2014. LAC / 2014 / 24972. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juin 2014.

Référence de publication: 2014082829/59.

(140098424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Armat Investment S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 144.456.

In the year two thousand and fourteen

On the twentieth day of the month of May,

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Armat Group S.A., a public limited liability company, having its registered office address at 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Registrar under number B 176.840 (hereinafter referred to as the "Sole Shareholder"),

Here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represents all of the share capital of "Armat Investment S.A.", a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.456, having its registered office at L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on January 15th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 407 dated 24th February 2009 (hereinafter referred to as the "Company").

The appearing party, representing the whole share capital of the Company and acting in place of the general meeting of shareholders as provided under Article 17 of its Articles of Incorporation, stated that the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Introduction of two classes of directors in the Company board of directors;
 2. Amendments to article 10 of the articles of association of the Company (the “Articles”);
 3. Resignation of the current Directors of the Company and granting discharge for the performance of their mandate to date;
 4. Appointment of Class A and Class B Directors;
 5. Miscellaneous.
- And immediately passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to introduce Class A Directors and Class B Directors, that shall henceforth compose the board of directors of the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend and restate article 10 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **10.1.** The Company is managed by one or at least three directors, whether shareholders or not (the “Director(s)”). If several Directors have been appointed, they will constitute a board of directors (the “Board of Directors”). If the Company is to be managed by a sole Director, such Director must be a person who resides in Luxembourg.

The Board of Directors shall comprise Class A Directors and Class B Directors.

10.2. The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder, or as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the duration of their mandate.

10.3. The Director(s) will hold their office until their successor(s) are elected.

10.4. They may be re-elected at the end of their mandate and they may be revoked at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders.

10.5. Even after the end of their mandate, the Director(s) shall not disclose the Company information which may be detrimental to the Company’s interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

10.6. In case of vacancy in the office of Director by reason of death or resignation of a Director or otherwise, the remaining Directors may, by way of co-optation, elect another Director to fill such vacancy until the next Shareholders’ meeting in accordance with the Law.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to accept the resignations of:

- Mr Didier Bensadoun, born on 30 July 1970 at Marseille (France), with professional address at 5 rue de l’Ordre de la Couronne de Chêne L-1361 Luxembourg;
- Mr Antoine Böhler, born on 24 March 1950 at Basel (Switzerland), with professional address at Rue des Battoirs 7, Case postale 284, 1211 Genève 4 Plainpalais, Switzerland;
- Mrs Estelle Wanssy, born on 7 July 1979 at Fresnes (France), with professional address at 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg;

From their mandate as Directors of the Company, and to grant them full and entire discharge for the performance of their mandates up to the present extraordinary general meeting

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint:

- *Class A Directors:*

* Mr Didier Ben Sadoun, born on 30 July 1970 at Marseille (France), with professional address at 5 rue de l’Ordre de la Couronne de Chêne L- 1361 Luxembourg;

* Mr Antoine Böhler, born on 24 March 1950 at Basel (Switzerland), with professional address at Rue des Battoirs 7, Case postale 284, 1211 Genève 4 Plainpalais, Switzerland;

Their mandate may be renewed on the annual general meeting that will be held in 2016.

- *Class B Director:*

* Mrs Estelle Wanssy, born on 7 July 1979 at Fresnes (France), with professional address at 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg

Her mandate may be renewed on the annual general meeting that will be held in 2019.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the proxy and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said proxy signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze.

Le vingt mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Armat Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 176.840,

Représenté en l'occurrence par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Ledit comparant représente l'ensemble du capital social de «Armat Investment S.A.», société anonyme constituée selon les lois luxembourgeoises, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 144.456, et dont le siège social est établi à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Basseur, constituée suivant acte reçu du notaire instrumentant en date du 15 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 407 du 24 février 2009 (ci-après «la Société»).

Le comparant, représentant l'ensemble du capital social de la Société et agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés comme stipulé à l'article 17 des statuts de la Société, a indiqué que l'ordre du jour était le suivant:

Ordre du jour

1. Introduction de deux catégories d'administrateurs.
2. Modifications de l'article 10 des statuts de la Société (les «Statuts»);
3. Acceptation de la démission des administrateurs de la Société et décharge leur donnée;
4. Nomination des deux catégories d'administrateurs de la Société;
5. Divers.

Et a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé de créer deux catégories d'administrateurs de la Société: les administrateurs de catégorie A et les administrateurs de catégorie B, qui composeront désormais le conseil d'administration de la Société.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique a décidé de modifier l'article 10 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **10.1.** La Société est gérée et administrée par un ou au minimum trois administrateurs, actionnaires ou non actionnaires (l'/les «Administrateur(s)»). Si plusieurs Administrateurs ont été nommés, les Administrateurs vont constituer un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration»).

Le Conseil d'Administrateur sera composé d'Administrateurs de Classe A et d'Administrateurs de Classe B.

10.2. L'Administrateur/Les Administrateurs seront désignés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par les actionnaires, qui détermineront leur nombre, leur pouvoir et la durée de leur mandat.

10.3. L'Administrateur/Les Administrateurs seront en charge de leur mandat jusqu'à ce que leurs successeur(s) soient désignés.

10.4. Leur mandat pourra être renouvelé et l'administrateur/les administrateurs pourra/pourront être révoqués ad nutum par une résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des actionnaires.

10.5. Même après la fin de leur mandat, les Administrateurs ne devront pas révéler des informations de la Société qui pourraient nuire à ses intérêts, sauf si une telle révélation est obligatoire par la loi.

10.6. En cas de vacance d'un poste d'Administrateur en raison du décès ou de la démission d'un Administrateur ou pour toute autre raison, les autres Administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel Administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.»

Troisième résolution

L'actionnaire unique a décidé d'accepter la démission de:

- M. Didier Bensadoun, né le 30 juillet 1970 à Marseille (France), résidant professionnellement au 5 rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne L-1361 Luxembourg;
- M. Antoine Böhler, né le 24 mars 1950 à Bâle (Suisse), résidant professionnellement au Rue des Battoirs 7, Case postale 284, 1211 Genève 4 Plainpalais, Suisse;
- Mme Estelle Wanssy, née le 7 juillet 1979 à Fresnes (France), résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

De leur mandat d'Administrateurs de la Société et de leur accorder entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique a décidé de nommer:

- *En tant qu'administrateurs de Classe A:*

* M. Didier Ben Sadoun, né le 30 juillet 1970 à Marseille (France), résidant professionnellement au 5 rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne L-1361 Luxembourg;

* M. Antoine Böhler, né le 24 mars 1950 à Bâle (Suisse), résidant professionnellement au Rue des Battoirs 7, Case postale 284, 1211 Genève 4 Plainpalais, Suisse;

Leur mandat pourra, le cas échéant, être renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle de la Société se tenant en 2016.

- *En tant qu'administrateur de Classe B:*

* Mme Estelle Wanssy, née le 7 juillet 1979 à Fresnes (France), résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Son mandat pourra, le cas échéant, être renouvelé lors de l'assemblée générale annuelle de la Société se tenant en 2019.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise et française, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mai 2014. Relation: EAC/2014/7191. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014082845/164.

(140097773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Cajus International S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 157.105.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of the month of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "CAJUS INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial", (the "Company"), a "société anonyme", established and having its registered office in 42, rue de la Vallée, L-2261 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 157 105), incorporated by a notarial deed on 11 October 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 98 on 18 January 2011. The articles of incorporation have never been amended since.

The extraordinary general meeting is opened by Mrs Roselyne MICHEL-CANDIDO private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Susana GONCALVES, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Fabienne LENTZ, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

A.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Decision to put the company into liquidation.
- 2) Appointment of the Liquidation and definition of its powers.

B.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed «ne varietur» by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

C.- It appears from the said attendance-list that all the shares representing the entire subscribed share capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to proceed to the immediate dissolution of the Company. The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to appoint as sole liquidator of the company:

The company "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", a company existing under the laws of Luxembourg, established and having its registered office in 89A, Pafbruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B number 42298).

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Nothing else being on the agenda, the Chairman closed the meeting.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinq juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de «CAJUS INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial», (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 157 105), constituée suivant acte notarié en date du 11 octobre

2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 98 du 18 janvier 2011. Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Roselyne MICHEL-CANDIDO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Susana GONCALVES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Fabienne LENTZ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

A.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

- 1) Dissolution et mise en liquidation de la société
- 2) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

C.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de la dissolution immédiate de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société:

La société «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 89A, Pafbruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg section B numéro 43298).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. MICHEL-CANDIDO, S. GONCALVES, F. LENTZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juin 2014. Relation: EAC/2014/7987. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014082917/115.

(140098212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Vericon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 29.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014082710/10.

(140097779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Vesalius Biocapital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 139.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014082711/10.

(140096892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

C.D.A. Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 44.639.

Dépôt complémentaire aux comptes annuels au 31/12/2013 déposés le 21/05/2014, numéro du dépôt antérieur: L140084200

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014082894/11.

(140098368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Olinto Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 94, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 165.017.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2014082901/11.

(140097928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Credit Suisse Diversified Investco (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.900.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/06/2014.

Jacob Mudde / Jorge Pérez Lozano

Manager / Manager

Référence de publication: 2014082914/12.

(140098356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Vesalius Biocapital II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 173.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014082712/10.

(140096916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Wood Trader Exchange S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 62, Gédigerweeg.
R.C.S. Luxembourg B 153.411.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014082729/10.

(140097751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Centrum Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 105.723.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 décembre 2013, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 20 janvier 2014.

Référence de publication: 2014082904/11.

(140098370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

CCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 111.160.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 15/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014082924/11.

(140098458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Callander Managers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 28.949.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2014.

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2014082918/12.

(140097957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Magnetar Solar Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.742,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 187.327.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh of June.

Before US Maître BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Magnetar Financial LLC, on behalf of, and in its capacity as Investment Manager of, Magnetar Solar Holdings (Cayman) Ltd, an exempted company with limited liability duly formed and validly existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 286817, here represented by Mrs. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on June 10th, 2014.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the Appearing Company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such Appearing Company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of “Magnetar Solar Luxembourg S.à r.l.” (hereafter the “Company”), registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 187.327, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary dated May 23rd, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (“Mémorial C”).

II. The sole shareholder resolves to reorganize the current share capital of the Company by designating 179 Ordinary Shares of the Company with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each as Class A Shares of the Company with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, so that the share capital of the Company be henceforth represented by:

- Seventeen thousand eight hundred and twenty (17,820) Ordinary Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, thus representing 99% of the Company’s share capital; and
- One hundred and eighty (180) Class A Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, thus representing 1% of the Company’s share capital.

III. The sole shareholder resolves to cancel the nominal value of the Company’s shares.

IV. The sole shareholder resolves to convert the Company’s share capital from U.S. Dollars (USD) into British Pounds (GBP) as of the date of the present deed, the present share capital of eighteen thousand U.S. Dollars (USD 18,000.-) being replaced by a share capital of ten thousand seven hundred and forty-two British Pounds and forty Pence (GBP 10,742.40), as per the USD/GBP exchange rate of USD 1.- = GBP 0.5968, be it noted that the sole shareholder further resolves to allocate the residual decimal amount of forty Pence (GBP 0.40) to the Ordinary Shares Premium Account and to the Class A Shares Premium Account, such residual amount being split in due proportion to the respective percentage represented by each one of these classes of shares in the total share capital of the Company.

V. The sole shareholder resolves to re-establish a nominal value in the amount of one British Pound (GBP 1.-) per share, the new share capital of ten thousand seven hundred and forty-two British Pounds (GBP 10,742.-) being represented by:

- Ten thousand six hundred and thirty-five (10,635) Ordinary Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, i.e., still representing 99% of the Company’s share capital, be it noted that the residual amount of fifty-eight Pence (GBP 0.58) was used to round up the number of Ordinary Shares; and
- One hundred and seven (107) Class A Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, i.e., still representing approximately 1% of the Company’s share capital, be it noted that the number of Class A Shares was rounded down with respect to the residual amount of forty-two Pence (GBP 0.42).

VI. The sole shareholder consequently resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at ten thousand seven hundred and forty-two British Pounds (GBP 10,742.-) represented by ten thousand seven hundred and forty-two (10,742) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-), which are divided into:

- Ten thousand six hundred and thirty-five (10,635) Ordinary Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- One hundred and seven (107) Class A Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, subscribed and fully paid up.

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in the Articles shall have the meaning set forth below:

- "Ordinary Shares" means Ordinary Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Ordinary Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Ordinary Shares of the Company.
- "Class A Shares" means Class A Shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each in the share capital of the Company.
- "Class A Shareholder" means any Shareholder of the Company, which holds at any time Class A Shares of the Company.
- "Shareholders" means all the shareholders of the Company, i.e., shareholders holding at any time Ordinary Shares and/or Class A Shares.
- "Portfolio A" means the reference to an assigned investment.

All the shares can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles. Except otherwise provided, any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal or par value, as the case may be, of the Ordinary Shares shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Ordinary Shares Premium Account. This Ordinary Shares Premium Account shall be used to provide for the payment of the Ordinary Shares to which such account is attached and which the Company may redeem, to offset any net realised losses, to make distributions to the holder(s) of such Ordinary Shares or to allocate funds to the legal reserve.

Except otherwise provided, any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal or par value, as the case may be, of any share belonging to the Class A Shares shall remain attached to the Class A Shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the Class A Shares Premium Account. This Class A Shares Premium Account shall be used to provide for the payment of the Class A Shares to which such account is attached and which the Company may redeem, to offset any net realised losses, to make distributions to the holder(s) of such Class A Shares or to allocate funds to the legal reserve."

VII. The sole shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above Appearing Company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same Appearing Company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le onze juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Magnetar Financial LLC, agissant au nom de, et en sa capacité de gérant d'investissement de Magnetar Solar Holdings (Cayman) Ltd, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P. O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, et enregistrée auprès du «Registrar of Companies» des Iles Caïmans sous le numéro 286817, représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 juin 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La Comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Magnetar Solar Luxembourg S.à r.l.» (ci-après la «Société»), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 187.327 ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 23 mai 2014, n'étant pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C»).

II. L'associée unique décide de réorganiser le capital social actuel de la Société en désignant 179 Parts Sociales Ordinaires avec une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune en tant que Parts Sociales de Classe A avec une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune, de sorte que le capital sociale de la Société est dès lors représenté par:

- Dix-sept mille huit cent vingt (17.820) Parts Sociales Ordinaires avec une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune, représentant 99% du capital social de la Société; et

- Cent quatre-vingts (180) Parts Sociales de Classe A avec une valeur nominale d'un Dollar américain (1,- USD) chacune, représentant 1% du capital social de la Société.

III. L'associée unique décide d'annuler la valeur nominale des parts sociales de la Société.

IV. L'associée unique décide de convertir le capital social de la Société de Dollars américains (USD) en Livres Sterling (GBP) à la date du présent acte, le présent capital social de la Société de dix-huit mille Dollars américains (18.000,-USD) étant remplacé par un capital social de dix mille sept cent quarante-deux Livres Sterling et quarante Pence (10.742,40 GBP), par application du taux de change USD/GBP d'1,- USD = 0,5968 GBP, étant noté que l'associée unique a de plus décidé d'allouer le montant résiduel décimal de quarante Pence (0,40 GBP) au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires et au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A, ce montant résiduel étant réparti au prorata du pourcentage respectif représenté par chacune de ces classes de parts sociales au sein du capital social total de la Société.

V. L'associée unique décide de ré-établir une valeur nominale d'un montant d'une Livre Sterling (1,- GBP) par part sociale, le nouveau capital social de dix mille sept cent quarante-deux Livres Sterling (10.742,- GBP) étant représenté par:

- Dix mille six cent trente-cinq (10.635) Parts Sociales Ordinaires avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune, et qui représentent toujours 99% du capital social de la Société, étant noté que le montant résiduel de cinquante-huit Pence (0,58 GBP) a été utilisé pour arrondir vers le haut le nombre de Parts Sociales Ordinaires; et

- Cent sept (107) Parts Sociales de Classe A avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune, et qui représentent toujours approximativement 1% du capital social de la Société, étant noté que le nombre de Parts Sociales de Classe A a été arrondi vers le bas en référence au montant résiduel de quarante-deux Pence (0,42 GBP).

VI. L'associée unique décide en conséquence de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à dix mille sept cent quarante-deux Livres Sterling (10.742 GBP) représenté par dix mille sept cent quarante-deux (10.742) parts sociales avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP), et divisé en:

- Dix mille six cent trente-cinq (10.635) Parts Sociales Ordinaires avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune, entièrement souscrites et libérées; et

- Cent sept (107) Parts Sociales de Classe A avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les notions définies dans cet Article 6 et figurant dans les Statuts ont la signification suivante:

- «Parts Sociales Ordinaires» désigne les Parts Sociales Ordinaires avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune dans le capital social de la Société.

- «Associé Ordinaire» signifie tout Associé de la Société qui détient des Parts Sociales Ordinaires de la Société.

- «Parts Sociales de Classe A» désigne les Parts Sociales de Classe A avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune dans le capital social de la Société.

- «Associé de Classe A» signifie tout Associé de la Société qui détient des Parts Sociales de Classe A de la Société.

- «Associés» signifie tous les associés, c'est-à-dire les associés détenant en tout temps des Parts Sociales Ordinaires et/ou des Parts Sociales de Classe A.

- «Portefeuille A» désigne la référence à un investissement correspondant.

Toutes les parts sociales peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, conformément aux dispositions légales et statutaires. Sauf disposition contraire, tout montant de prime d'émission qui a été ou doit être payé en complément de la valeur nominale ou de la valeur au pair, selon le cas, des Parts Sociales Ordinaires, doit rester attaché aux Parts Sociales Ordinaires et doit être alloué à une réserve spéciale désignée comme le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires. Ce compte peut être utilisé pour effectuer le remboursement des Parts Sociales Ordinaires auxquelles ce compte se rattache et que la Société peut racheter, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Sauf disposition contraire, tout montant de prime d'émission qui a été ou doit être payé en complément de la valeur nominale ou de la valeur au pair, selon le cas, d'une part sociale appartenant aux Parts Sociales de Classe A, doit rester attaché aux Parts Sociales de Classe A et doit être alloué à une réserve spéciale désignée comme le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A. Ce compte peut être utilisé pour effectuer le remboursement des Parts Sociales de Classe A auxquelles ce compte se rattache et que la Société peut racheter, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A, ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

VII. L'associée unique décide enfin de modifier le registre des associés de la Société de façon à refléter les changements ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la Comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même Comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 13 juin 2014. Relation: ECH/2014/1120. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 17 juin 2014.

Référence de publication: 2014085561/185.

(140100822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

ConAgra Foods AM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.817.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. ConAgra Foods (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg register of commerce and companies under number B 180.369 and having a share capital of USD 20,000.- (ConAgra Lux),

here represented by Regis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in under private seal.

2. ConAgra Foods Food Ingredients Company, Inc., a Delaware corporation, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State of the State of Delaware under number 3808552 (CFFIC and together with ConAgra Lux, the Shareholders),

here represented by Regis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, said powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is ConAgra Foods AM Holding S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), these articles of incorporation (the Articles), and by any agreement which may be entered into by the shareholders and the company, as the case may be, from time to time (the Shareholder Agreements).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely

ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-), represented by four thousand (4,000.-) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 5.-) each, consisting of:

- (i) three thousand two hundred (3,200) class A shares; and
- (ii) eight hundred (800) class B shares.

5.2. In addition to the share capital, there may be set up (a) premium account(s) into which any premium paid on any share(s) and/or classe(s) of shares in addition to its(their) nominal value is transferred. The premium account(s) is/are freely distributable reserves.

5.3. Subject to the provisions of any Shareholders' Agreements, the share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders, subject to any Shareholders' Agreements.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital and subject to any Shareholders' Agreements.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. Subject to any limitations in any Shareholders' Agreements, the Company may redeem its own shares, provided:

- (i) It has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) The redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The Shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers (the Class A Managers) and one or several class B managers (the Class B Managers).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, provided that at least one (1) Class A Manager and at least one (1) Class B Manager are present or represented, if the shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager agreed on those resolutions. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager, or if the shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, by the joint signatures of any Class A Manager and any Class B Manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) The sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) Any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of June and ends on the thirty-first (31st) of May of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of October of each year at 10:00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits, subject to any Shareholders' Agreements. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Subject to any Shareholders' Agreements, Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) The Board must draw up interim accounts;
- (ii) The interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) Within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) Taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders subject to the provisions of any Shareholders' Agreements.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any Shareholders' Agreements.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of May 2014.

Subscription and payment

1. ConAgra Lux, represented as stated above, subscribes for one hundred sixty (160) class A shares in registered form and seven hundred sixty (760) class B shares in registered form, each having a nominal value of five United State dollars (USD 5.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of four thousand six hundred United States dollars (USD 4,600.-) to be entirely allocated to the share capital account of the Company; and

2. CFFIC, represented as stated above, subscribes for three thousand forty (3,040) class A shares in registered form and forty (40) class B shares in registered form, having a nominal value of five United State dollars (USD 5.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of fifteen thousand four hundred United States dollars (USD 15,400.-) to be entirely allocated to the share capital account of the Company.

As a result of the above subscriptions and payments, the aggregate amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders, representing the entire subscribed capital, unanimously adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Class A Managers of the Company for an indefinite period:

- Fabrice Michel Gilles Mas, born in Meaux, France, on April 24, 1979, having his professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Martha Sofia Caballero Elizondo, born in Nuevo León, Mexico, on November 12, 1981, having her professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. The following person is appointed as Class B Manager of the Company for an indefinite period:

- Randall Dean Harvey, born in Iowa, United States of America, on February 8, 1962, having his professional address at One ConAgra Drive, Omaha, Nebraska, 68102 United States of America.

3. The registered office of the Company is located at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinze mai,

Pardevant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. ConAgra Foods (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.369 et disposant d'un capital social de USD 20.000,- (ConAgra Lux),

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. ConAgra Foods Food Ingredients Company, Inc., une société du Delaware dont le siège social se situe 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Delaware Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 3808552 (CFFIC, et avec ConAgra Lux, les Associés),

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, les procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est ConAgra Foods AM Holding S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), par les présents statuts (les Statuts) ainsi que par tout pacte, qui peut être conclu par les associés et la Société, le cas échéant, de temps à autre (les Pactes d'Associés).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations,

créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par quatre mille (4.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cinq dollars américains (USD 5,-) chacune qui consistent en:

- (i) trois mille deux cents (3.200) parts sociales de classe A; et
- (ii) huit cents (800) parts sociales de classe B.

5.2. En plus du capital social, un (ou des) compte(s) de prime d'émission peut(peuvent) être établi(s) sur le(s)quel(s) est versée la prime payée pour toute(s) part(s) sociale(s) et/ou classe(s) de parts sociales en plus de sa(leur) valeur nominale. Le(s) compte(s) de prime d'émission est/sont des réserves librement distribuables.

5.3. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social et sous réserve de tous Pactes d'Associés.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, i.e. un ou plusieurs gérants de classe A (les Gérants de Classe A) et un ou plusieurs gérants de classe B (les Gérants de Classe B).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés à condition qu'au moins un (1) Gérant de Classe A et au moins un (1) Gérant de Classe B soient présents ou représentés si les associés ont nommé un (1) ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que lorsque les associés ont nommé un (1) ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B, au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B votent en faveur des résolutions. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou si les associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B, par les signatures conjointes d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales par le Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus et porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) juin et se termine le trente-et-un (31) mai de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et de ses associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi d'octobre de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont rééligibles par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas

échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés sous réserve de tous Pactes d'Associés.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) mai 2014.

Souscriptions et libérations

1. ConAgra Lux, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à cent soixante (160) parts sociales de classe A sous forme nominative et sept cent soixante (760) parts sociales de classe B sous forme nominative, chacune d'une valeur nominale de deux dollars américains (USD 5,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre mille six cents dollars américains (USD 4.600,-), à affecter intégralement au compte de capital social de la Société; et

2. CFFIC, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à trois mille quarante (3.040) parts sociales de classe A sous forme nominative et quarante (40) parts sociales de classe B sous forme nominative, chacune d'une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quinze mille quatre cents dollars américains (USD 15.400,-), à affecter intégralement au compte de capital social de la Société.

En conséquence des souscriptions et libérations ci-dessus, le montant total de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées Gérants de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Fabrice Michel Gilles Mas, né à Meaux, France, le 24 avril 1979, dont l'adresse professionnelle se situe 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- Martha Sofia Caballero Elizondo, née à Nuevo León, Mexique le 12 novembre 1981, dont l'adresse professionnelle se situe 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée Gérant de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Randall Dean Harvey, né dans l'Iowa, Etats-Unis d'Amérique le 8 février 1962, dont l'adresse professionnelle se situe One ConAgra Drive, Omaha, Nebraska, 68102 Etats-Unis d'Amérique.

3. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2014. Relation: LAC/2014/24030. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 juin 2014.

Référence de publication: 2014085261/549.

(140100908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

DIF Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 156.872.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED,

DIF Management Holding B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 269 Schiphol Boulevard, Toren D 10e, 1118 BH SCHIPHOL, the Netherlands and registered with the Amsterdam trade register under number 34312467,

as the sole shareholder (the Sole Shareholder) of DIF Management Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.872 with a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) (the Company). The Company was incorporated on November 16, 2010 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary then residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg and published on December 29, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2852. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on April 20, 2012, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and published on June 1, 2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1358,

here represented by Mr. Frits KUIPER, Legal Manager, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder owns one hundred percent (100%) of the shares of the Company;

II. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. Amendment to article 2 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2. Object.** The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and

securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, control and management of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

It may in particular act as manager or director of any company.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation."

2. Amendment to article 8 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 8. Representation.** The Company shall be bound towards third parties, by the joint signature of any two (2) managers of the Company for any transactions or engagements except for the following transactions in relation to engagements of the Company itself, which require the unanimous votes and signatures of all members of the board of managers:

- Hiring and dismissing staff of the Company;
- Submitting change requests to the payroll provider of the Company; and
- Entering into obligations with third parties, including the signature and execution of the share purchase agreements for an amount exceeding twenty-five thousand Euro (EUR 25,000).

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one (1) or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency."

3. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend and restate article 2 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2. Object.** The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, control and management of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may act as manager or director of any companies.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2."

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend and restate article 8 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 8. Representation.** The Company shall be bound towards third parties, by the joint signature of any two (2) managers of the Company for any transactions or engagements except for the following transactions in relation to engagements of the Company itself, which require the unanimous votes and signatures of all members of the board of managers:

- Hiring and dismissing staff of the Company;
- Submitting change requests to the payroll provider of the Company; and
- Entering into obligations with third parties, including the signature and execution of the share purchase agreements for an amount exceeding twenty-five thousand Euro (EUR 25,000).

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one (1) or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever in connection with this deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200) and are to be borne by the Company.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the party's request, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

DIF Management Holding B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 269 Schiphol Boulevard, Toren D 10e, 1118 BH SCHIPHOL, Pays-Bas et immatriculée auprès du registre du commerce d'Amsterdam sous le numéro 34312467,

en tant qu'associé unique (l'Associé Unique) de DIF Management Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existante et organisée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.872 et ayant un capital social de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) (la Société). La Société a été constituée le 16 novembre 2010 suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire alors de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg et publié le 29 décembre 2010 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2852. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 20 avril 2012 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duchy de Luxembourg et publié le 1^{er} juin 2012 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1358,

ici représentée par Monsieur Frits KUIPER, legal manager, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé.

Après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

I. L'Associé Unique détient cent pour cent (100%) des parts sociales de la Société;

II. La partie comparante, dûment représentée, a reconnu avoir été pleinement informée des décisions qui seront prises sur la base de l'agenda suivant:

1. Modification de l'article 2 des Statuts, qui doit désormais se lire comme suit:

” **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement, le contrôle et la gestion de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra en particulier agir en tant que gérant ou administrateur de toute société.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions immobilières ou mobilières.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Afin d'éviter toute confusion, la Société ne pourra pas exercer d'activité financière réglementée sans avoir préalablement obtenu les autorisations nécessaires.”

2. Modification de l'article 8 des Statuts, qui doit désormais se lire comme suit:

” **Art. 8. Représentation.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins deux (2) gérants de la Société exception faite des actions suivantes relatives aux engagements de la Société elle-même, qui requièrent le vote unanime ainsi que la signature de tous les membres du conseil de gérance:

- Employer ou licencier le personnel de la Société;
- Soumettre des demandes de changement au professionnel en charge de la gestion du personnel de la Société; et
- Contracter des obligations avec les tiers, y compris la signature et l'exécution d'un contrat de cession de parts sociales pour un montant excédant vingt-cinq mille euros (EUR 25.000).

Le Conseil de gérance peu de temps à autre sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches bien spécifiques à un (1) ou plusieurs mandataires spéciaux, qui ne sont pas nécessairement des associés ou des gérants de la Société.

Le Conseil de gérance détermine les pouvoirs, les fonctions ainsi que la rémunération (si c'est applicable) du ou des mandataire(s), la durée du mandat ainsi que tout autre conditions lies à son ou à leur mandat.”

3. Divers.

III. L'Associé Unique a décidé de prendre les résolutions suivantes

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier et de réécrire l'article 2 des Statuts, qui doit désormais se lire comme suit:

” **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement, le contrôle et la gestion de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra en particulier agir en tant que gérant ou administrateur de toute société.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de toute autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions immobilières ou mobilières.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Afin d'éviter toute confusion, la Société ne pourra pas exercer d'activité financière réglementée sans avoir préalablement obtenu les autorisations nécessaires."

Seconde résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier et de réécrire l'article 8 des Statuts, qui doit désormais se lire comme suit:

" **Art. 8. Représentation.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins deux (2) gérants de la Société exception faite des actions suivantes relatives aux engagements de la Société elle-même, qui requièrent le vote unanime ainsi que la signature de tous les membres du conseil de gérance:

- Employer ou licencier le personnel de la Société;
- Soumettre des demandes de changement au professionnel en charge de la gestion du personnel de la Société; et
- Contracter des obligations avec les tiers, y compris la signature et l'exécution d'un contrat de cession de parts sociales pour un montant excédant vingt-cinq mille euros (EUR 25.000).

Le Conseil de gérance peut de temps à autre sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches bien spécifiques à un (1) ou plusieurs mandataires spéciaux, qui ne sont pas nécessairement des associés ou des gérants de la Société.

Le Conseil de gérance détermine les pouvoirs, les fonctions ainsi que la rémunération (si c'est applicable) du ou des mandataire(s), la durée du mandat ainsi que tout autre conditions liées à son ou à leur mandat."

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes du fait de cet acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200) et sont à la charge de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: F. Kuiper et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2014. LAC/2014/25213. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2014.

Référence de publication: 2014085328/241.

(140101072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

CCEEP Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.350.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

CCEEP Investment 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014082923/12.

(140098128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Finartis S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 187.810.

STATUTS

L'an deux mille quatorze.

Le onze juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

La société anonyme MARCAMI S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.377,

ici représentée par Madame Mariette SCHOU, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 27 mai 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FINARTIS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10.-) par action.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propiétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, courriel ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou

- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

En cas d'entrée par la Société dans tout accord, contrat ou engagement dont le montant total en jeu est équivalent ou supérieur à cinquante mille Euros (€ 50.000.-), l'administrateur unique ou le conseil d'administration devra recueillir au préalable l'approbation de l'actionnaire unique resp. de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par la société anonyme MARCAMI S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.377.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

106218

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

La partie comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur unique:

La société anonyme MARCAMI S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.377,

représentée par son représentant permanent Monsieur Christophe MIGNANI, administrateur de sociétés, né à Woippy (France), le 25 février 1966, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, lequel peut agir au nom et pour le compte de la Société.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

La société ABROAD CONSULTING S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.617

3) Le premier mandat de l'administrateur unique et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2019.

4) Le siège social est fixé à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 13 juin 2014. Relation: ECH/2014/1122. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 17 juin 2014.

Référence de publication: 2014085400/189.

(140100823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Dundeal (International) 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.685.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of June.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 108,197,416 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160. 396 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Laure Jacquet, with professional address in Luxembourg,

by virtue of proxy under private seal given on 4 June 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundeal (International) 14 S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed of 24 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 630 of 14 March 2013, with a corporate capital of twelve thousand and five hundred and one euro (EUR 12,501.-), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.685.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed of 13 February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1186 of 9 May 2014.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-), to an amount of twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502.-), by the issue of one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to be paid up in full.

Subscription/Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as above stated, declared to subscribe to one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the Company and to have fully paid the capital increase in cash and that the Company therefore has at its disposal the total amount of one euro (EUR 1), proof of which was given to the undersigned notary who expressly confirmed and recorded this statement.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

" **Art. 5.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502.-) divided into twelve thousand five hundred and two (12,502) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Bertrange, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux milles quatorze, le six juin.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 108.197.416 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.396 (l'«Associé Unique»),

représentée par Mademoiselle Laure Jacquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 4 juin 2014,

qui après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee (International) 14 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié du 24 janvier 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 630, du 14 mars 2013, ayant un capital social de douze mille cinq cent un euros (EUR 12,501), ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.685.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 13 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1186, du 9 mai 2014.

Laquelle comparante, dûment représentée, en sa qualité d'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) à un montant de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Dès lors, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclara souscrire à une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes, et avoir payé l'augmentation de capital en numéraire et reconnaît que la Société a alors à sa disposition le montant d'un euro (EUR 1), dont le notaire soussigné confirme avoir reçu preuve.

Deuxième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique décida de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui doit désormais se lire comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-), divisé en douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: L. Jacquet, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 juin 2014. REM/2014/1263. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014085317/103.

(140101581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Farhold (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 404.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 185.206.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of the month of June,
Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

Vitruvian II Luxembourg S.à r.l. (the "Sole Shareholder"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B184.359, represented by Me Elsa Idir, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 12 June 2014 (such proxy to be registered together with the present deed)

being the sole shareholder and holding all the twelve thousand five hundred (12,500) class F shares in issue in Farhold (Luxembourg) S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 185.206, incorporated on 7 March 2014 by deed of the undersigned notary published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. C-1235 on 15 May 2014.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of three hundred ninety-two thousand euros (EUR 392,000,-) from currently twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500,-) to four hundred four thousand five hundred euros (EUR 404,500,-) by the creation and issuance of three hundred ninety-two thousand (392,000) additional class F shares (the "New Shares"), each with a nominal value and subscription price of one euro (EUR 1.00,-), subscription and payment by the Sole Shareholder of the total subscription price of three hundred ninety-two thousand euros (EUR 392,000,-) out of the share premium of the Company and allocation of the aggregate nominal amount to the share capital of the Company;

2. Consequential amendment of the first paragraph of the article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at four hundred four thousand five hundred euros (EUR 404,500,-) divided into four hundred four thousand five hundred (404,500) class F shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00,-) each."

3. Amendment of the article 11 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December, 2014."

Thereupon the Sole Shareholder has passed the following resolutions:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of three hundred ninety-two thousand euros (EUR 392,000,-) from currently twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500,-) to four hundred four thousand five hundred euros (EUR 404,500,-) by the creation and issuance of three hundred ninety-two thousand (392,000) additional class F shares (the "New Shares"), each with a nominal value and subscription price of one euro (EUR 1.00,-).

The total subscription price of the New Shares of three hundred ninety-two thousand euros (EUR 392,000,-) is paid out of the share premium account of the Company.

Evidence of the share premium of three hundred ninety-two thousand euros (EUR 392,000,-) for the New Shares was shown to the undersigned notary.

The New Shares having thus been issued as set forth above, it is resolved to allocate the aggregate nominal amount of such New Shares to the share capital of the Company.

Second resolution

It is consequently resolved to amend the first paragraph of the article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at four hundred four thousand five hundred euros (EUR 404,500) divided into four hundred four thousand five hundred (404,500) class F shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each."

Third resolution

It is resolved to amend the article 11 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December, 2014."

All the items of the agenda have been resolved upon.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about one thousand eight hundred euro (EUR 1.800,-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le treizième jour du mois de juin,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Vitruvian II Luxembourg S.à r.l. (l'«Associé Unique»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.359, représentée par Me Elsa Idir, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 12 juin 2014 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'Associé Unique et détenant l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe F émises dans Farhold (Luxembourg) S.à r.l. (la «Société») une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.206, constituée le 7 mars 2014 par acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations no C-1235 le 15 mai 2014.

La partie comparante a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'ensemble des parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt-douze mille euros (392.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à quatre cent quatre mille cinq cents euros (404.500,-EUR) par la création et l'émission de trois cent quatre-vingt-douze mille (392.000) nouvelles parts sociales de classe F (les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (1,00,- EUR), souscription et paiement par l'Associé Unique du prix total de souscription de trois cent quatre-vingt-douze mille euros (392.000,- EUR) à partir de la prime d'émission de la Société et allocation du montant nominal total au capital social de la Société;

2. Modification en conséquence du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à quatre cent quatre mille cinq cents euros (404.500,- EUR) divisé en quatre cent quatre mille cinq cents (404.500) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un euro (1,00,- EUR) chacune.»

3. Modification de l'article 11 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.»

À la suite de quoi, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt-douze mille euros (392.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR) à quatre cent vingt-neuf mille cinq cents euros (429.500,-EUR) par la création et l'émission de trois cent quatre-vingt-douze mille (392.000) nouvelles parts sociales de classe F (les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (1,00,- EUR).

Le prix total de souscription des Nouvelles Parts Sociales s'élevant à trois cent quatre-vingt-douze mille euros (392.000,- EUR) a été payé à partir du compte de prime d'émission de la Société.

La preuve du montant de la prime d'émission de trois cent quatre-vingt-douze mille euros (392.000,- EUR) pour les Nouvelles Parts Sociales a été montrée au notaire soussigné.

Les Nouvelles Parts Sociales ayant été ainsi émises tel que décrit ci-dessus, il est décidé d'allouer le montant nominal total des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises au capital social de la Société.

Deuxième résolution

Par conséquent, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à quatre cent quatre mille cinq cents euros (404.500,- EUR) divisé en quatre cent quatre mille cinq cents (404.500) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un euro (1,00,- EUR) chacune.»

Troisième résolution

Il est décidé de modifier l'article 11 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.»

Tous les points portés à l'ordre du jour ont fait l'objet d'une résolution.

106223

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui lui seront imputés dans le cadre de son augmentation de capital ont été estimés à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les versions anglaise et française.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: E. IDIR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 16 juin 2014. Relation: DIE/2014/7543. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 juin 2014.

Référence de publication: 2014085381/147.

(140101272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

Anna Ruggiero Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7340 Heisdorf, 13, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 148.180.

L'an deux mil quatorze.

Le quatre juin.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1. - Madame Brigitte LASCHET, employée, née à Eupen (Belgique), le 1^{er} février 1962 (Matricule 19620201068), demeurant à L-4993 Sanem, 32, Cité Schmiedenacht;

2. Monsieur Eric LEISEN, salarié, né à Lorient (France) le 12 mai 1966, demeurant à L-7340 Heisdorf, 13 rue de la Forêt Verte;

Lesquels comparants déclarent que la nommée sub 1) est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «Anna Ruggiero Sàrl» (Matricule No. 20092424120) avec siège social à L-4993 Sanem, 32 Cité Schmiedenacht; inscrite au Registre aux firmes sous le numéro B 148.180;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 septembre 2009, publié au Mémorial C de 2009, page 93.731;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 décembre 2010, publié au Mémorial C de 2011, page 35.983.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

Madame Brigitte LASCHET déclare par les présentes céder et transporter CENT (100) parts sociales à Monsieur Eric LEISEN ici présent et ce acceptant.

Cette cession de parts a eu lieu moyennant le prix de CINQ CENTS EURO (EURO 500.-), montant que Madame Brigitte LASCHET déclare avoir reçu en date de ce jour ce dont quittance et titre pour solde.

Deuxième résolution:

Suite à la précitée cession de parts l'article 6 des Statuts est à lire comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EURO 12.500.-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT CINQ EURO (125 EURO) chacune.

Toutes ces parts ont été intégralement souscrites par l'associé unique Monsieur Eric LEISEN».

Troisième résolution:

Transfert du siège social de la société de Sanem à L-7340 Heisdorf, 13 rue de la Forêt Verte.

Quatrième résolution:

Suite au prédit transfert de siège social le premier alinéa de l'article 2 des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 2. premier alinéa:** Le siège de la société est établi- à Heisdorf.»

Cinquième résolution:

L'assemblée générale accepte la démission de la gérante Madame Brigitte LASCHET, prédite, à compter d'aujourd'hui et lui donne décharge.

Sixième et dernière résolution:

Est nommé nouveau gérant de la société Monsieur Eric LEISEN, salarié, né à Lorient (France) le 12 mai 1966, demeurant à L-7340 Heisdorf, 13 rue de la Forêt Verte.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais:

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale s'élève approximativement à MILLE EURO (Euro 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Laschet, Leisen, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 06 juin 2014. Relation: EAC/2014/8010. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 10 juin 2014.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2014086648/58.

(140101813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Vincourt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 162.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014082717/9.

(140097571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Alpeha, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 106.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014082830/9.

(140097852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Value Enhancement Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Moulin de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 134.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014082703/10.

(140097079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.